



Le Président de l'Université de Bretagne Sud

Vu la délibération du conseil de l'ENSIBS n°12-2021 en date du 24 juin 2021,

ARRETE N° 082-2021

Art 1 : La Présidente de l'Université de Bretagne Sud valide l'attribution de la subvention sur le budget de l'ENSIBS à l'association suivante :

- Association des Ingénieurs de l'ENSIBS pour un montant de 4 800 euros

Article 2 : le Directeur de l'ENSIBS est chargé de l'exécution du présent arrêté

A Lorient, le 24 septembre 2021
La Présidente de l'Université
de Bretagne Sud,

Virginie DUPONT